



POINT ACTUALITÉ JUIN 2022

La CFTC THOM s'engage à vous tenir informé chaque mois des news en plusieurs thématiques avec l'actu Thom, les actus Législatives, l'actu Jurisprudences, l'actu de la Branche et la question du mois d'un salarié.

ACTUS THOM

LES NOUVEAUX ACCORDS THOM BY CFTC

La CFTC THOM est la seule organisation syndicale à être l'initiateur de ses nouveaux accords, nous avons proposé, négocié et obtenu POUR VOUS de nouveaux avantages.

NOUVEAUX ACCORDS	INITIATEUR DU PROJET	LES SIGNATAIRES	
		CFTC	CFDT
LES NOUVEAUX ACCORDS DE NOVEMBRE 2021 à AVRIL 2022			
ACCORD GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PRO. (GEPP) – NOVEMBRE 2021	CFTC	OUI	NON
ACCORD SUR LA POLITIQUE HANDICAP – FEVRIER 2022	CFTC	OUI	✓ NON*
<i>*Désaccord dans la section CFDT, la seule personne qui a signé, à quitter le syndicat !</i>			
ACCORD SUR LE DON DE JOURS ET LE CONGÉ PROCHE AIDANTS – AVRIL 2022	CFTC	OUI	✓
ACCORD SUR LE DROIT À LA DÉCONNEXION – AVRIL 2022	CFTC	OUI	NON
ACCORD SÉNIORS – AVRIL 2022	CFTC	OUI	NON
ACCORD ÉGALITE HOMME-FEMME – AVRIL 2022	CFTC	OUI	NON
AVENANT SUR L'ACCORD MÉDAILLE DU TRAVAIL (10 ANS THOM) – AVRIL 2022	CFTC	OUI	✓

La CFTC est une organisation syndicale libertaire car elle laisse leurs délégués prendre des décisions pour les salariés et surtout avec les salariés. Elle n'impose rien car elle ne connaît pas chaque culture d'entreprise mais nous accompagne sur tous les aspects juridiques et autres pour avoir toutes les informations avant notre prise de décision. Vos représentants syndicaux de la CFTC vous écoutent et se battent pour des projets réalisables afin d'obtenir des avancées sociales au sein du groupe THOM. **MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !**

[cftc-thom.fr ou intranet → Tract Juin 2022 – Les Nouveaux Accords]

LA PRIME DE SOLIDARITÉ [P ZÉRO]

La CFTC l'avait proposé lors des NAO 2021, la direction a accepté et l'a mis en place en décembre 2021. Nous sommes très contents de l'enthousiasme des salariés et très satisfait que la direction a pris la décision de réitérer « la prime solidaire/ P-Zéro » en février 2022 et mai 2022 pour les salariées magasins.

[cftc-thom.fr ou Intranet → NAO 2021CFTC]

ACTUS LÉGISLATIVES

CONSÉQUENCE DE LA REVALORISATION DU SMIC AU 1^{ER} MAI 2022

Par un arrêté du 19 avril 2022 portant relèvement du salaire minimum de croissance, le **salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été revalorisé de 2,65% au 1er mai 2022 portant son montant à 10,85 € brut de l'heure** ; soit 1 645,58 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Cette revalorisation du SMIC emporte plusieurs conséquences : **le minimum garanti passe de 3,76€ à 3,86€ au 1er mai 2022** et **le taux horaire minimal d'indemnité d'activité partielle versée aux salariés se voit également augmenter et passe de 8,37€ à 8,59€.**

[Arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance] [D. n° 2022-654, 22 avr. 2022 : JO, 26 avr.]

JURISPRUDENCES

ARRÊT DE TRAVAIL EN SOUTIEN À UN COLLEUE : MOUVEMENT ILLICITE EN L'ABSENCE DE REVENDICATIONS COLLECTIVES

Un mouvement de grève est licite dès lors qu'il réunit les trois éléments suivants : une cessation du travail, une concertation des salariés et des revendications professionnelles. **Lorsque la grève des salariés est motivée uniquement par la contestation du licenciement d'un collègue**, il n'y a pas de revendications professionnelles. **La cessation de travail n'est donc pas considérée comme une grève et l'employeur peut les licencier pour absence injustifiée.**

[Cass. soc., 6 avr. 2022, n° 20-21.586 F-D]

LA QUESTION DU MOIS DU SALARIÉ + L'ACTU DE LA BRANCHE (UNION DE LA BIJOUTERIE ET DE L'HORLOGERIE)

EST-CE QUE LA CFTC A RÉUSSI À NÉGOCIER LES SALAIRES PAR RAPPORT AU SMIC DE MAI 2022 ?

OUI, La méthode CFTC marche, Guillaume DELVARE et Gwladys DI PAOLA ont réussi négocier et obtenir plusieurs augmentations consécutives depuis 2020.

NOUVEAU
↓

NOUVEAU
↓

RÉCAP' AVENANTS BRANCHE →		AVENANT SALAIRES N°24 du 17.04.2020	AVENANT SALAIRES N°25 du 16.04.2021	AVENANT SALAIRES N°26 du 19.11.21	AVENANT SALAIRES N°27 du 24.02.22	AVENANT SALAIRES N°28 du 03.06.22
ENTRÉE EN VIGUEUR →		01 10 2020	01 10 2021	01 01 2022	01 07 2022	01 09 2022
Organisation syndicale « CFTC »		Signé <u>pour les salariés</u>	Signé <u>pour les salariés</u>	Signé <u>pour les salariés</u>	Signé <u>pour les salariés</u>	Signé <u>pour les salariés</u>
Organisation syndicale « CFTD »		Signé	Signé	Non Signé, NE FAIT RIEN POUR LES SALARIÉS	Non Signé, NE FAIT RIEN POUR LES SALARIÉS	Non Signé, NE FAIT RIEN POUR LES SALARIÉS
SMIC →		1 539,42 € (01 01 2020)	1 554,58 € (01 01 2021) 1 589,47 € (01 10 2021)	1 603,12 € (01 01 2022)	1 645,58 € (01 05 2022)	1 645,58 € (01 05 2022)
NC	NIVEAU A NON APPLICABLE DANS L'ENTREPRISE	1 544,00 €	1 560 €	1 590 €	1 604 €	1 646 €
	La CFTC a fait progresser le salaire de + 102 € soit + 6.20 % (Le Niveau A n'existe pas chez Thom)					
EMPLOYÉS	NIVEAU B CDV	1 553,00 €	1 589,47 € + 36,47 € + 2.29%	1 603,12 € + 22,42 € + 0.85 %	1 645,58 € + 22,42 € + 2.58 %	1 668 € + 22,42 € + 1.34 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 115 € soit + 6.89 %					
	NIVEAU C CDV CONFIRMÉ	1 599,00 €	1 620,00 € + 21 € + 1.30%	1 650 € + 30 € + 1.82 %	1 680 € + 30 € + 1.79 %	1 724 € + 44 € + 2.55 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 125 € soit + 7.25 %					
AGENTS DE MAÎTRISE	NIVEAU D CDV RÉFÉRENT	1 652,00 €	1 676,00 € + 24 € + 1.43%	1 715 € + 39 € + 2.27 %	1 746 € + 31 € + 1.78 %	1 792 € + 46 € + 2.57 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 140 € soit + 7.81 %					
AGENTS DE MAÎTRISE	NIVEAU E MDV	1 763,00 €	1 782,00 € + 19 € + 1.06 %	1 801 € + 19 € + 1.05 %	1 831 € + 30 € + 1.64 %	1 880 € + 49 € + 2.61 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 117 € soit + 6.22 %					
CADRES	NIVEAU F RM	1 862,00 €	1 890,00 € + 28 € + 1.48 %	1 918 € + 28 € + 1.46 %	1 951 € + 33 € + 1.69 %	2 002 € + 51 € + 2.54 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 140 € soit + 6.99 %					
	NIVEAU G DM ET AUTRES CADRES	2 381,00 €	2 405,00 € + 24 € + 1.00 %	2 435 € + 30 € + 1.23 %	2 469 € + 34 € + 2.31 %	2 534 € + 65 € + 2.57 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 153 € soit + 6.03 %					
CADRES	NIVEAU H RESPONSABLE DE PÔLE	3 316,00 €	3 353,00 € + 37 € + 1.10 %	3 390 € + 37 € + 1.09 %	3 443 € + 47 € + 1.54 %	3 533 € + 90 € + 2.55 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 217 € soit + 6.14 %					
	NIVEAU I DIRECTEUR/TRICES DE SERVICE	3 465,00 €	3 503,00 € + 38 € + 1.08 %	3 570 € + 67 € + 1.88 %	3 627 € + 57 € + 1.57 %	3 722 € + 95 € + 2.55 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 257 € soit + 6.90 %					
CADRES	NIVEAU J CADRES DIRIGEANTS ET MEMBRES COMEX	3 774,00 €	3 827,00 € + 53 € + 1.38 %	3 920 € + 93 € + 2.37 %	3 984 € + 64 € + 1.61 %	4 088 € + 104 € + 2.54 %
	La CFTC a fait progresser votre salaire de + 314 € soit + 7.68 %					

La CFTC n'a rien lâcher après plusieurs réunions, nous sommes les seuls à avoir négocié et signé l'avenant salaire n°28. Il y a ceux qui parle pour ne rien dire et il y a la CFTC qui agit pour obtenir des avancées sociales pour les salariés !

La méthode CFTC marche !

1^{ERE} ÉTAPE de La méthode CFTC « à la branche », nous avons obtenus entre + 6.03% À +7.68% de 2020 à septembre 2022 !

2^{EME} ÉTAPE de La méthode CFTC « chez Thom », nous démarrons les Négociations Annuelles Obligatoire [NAO 2022] pour renégocier vos salaires et bien d'autres avancées sociales #DIALOGUESOCIAL #POURLESSALARIÉS #TEAMCFTC

VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX* CFTC

DELVARE Guillaume, DI PAOLA Gwladys, FLUTEAUX Audrey, VAUDE Alexandra

ET TOUS VOS ÉLUS CFTC

BAUDRY Christopher, BRUYELLE Mickaël, CANADAS Laurence, CHAPPELLE Séverine, DELEPLACE Cindy, DOS SANTOS Coralie, DUFOUR Magali, HERAGMI Aurélie, LIGERE Marielle, OZDEMIR Filiz, TRIPENNE Cathel Line, VERHELST Amandine, BLAIN Sylvie, HIDA Assia et NESPOUX Christine, FREVAL Céline, FRISTOT Sophie, SAMMUT Marc, JONCART Johane et PRECIGOUT Françoise, FIRMIN Agnès, BOUARABA Mania, MARTINEZ Sandrine, PEREIRA Anthony et GOSSE Isabelle.



www.CFTC-thom.fr



Cftc Thom



cftc.thom@gmail.com